

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.225

L'An deux Mille Treize, le 20 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 décembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 décembre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. MERLE représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. SIMONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DENOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC, SITUE AU CENTRE DU CARREFOUR GIRATOIRE
BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU ET BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY
"PLACE DES HARKIS ET ANCIENS COMBATTANTS DE L'UNION FRANCAISE"

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : 3 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'association des anciens combattants harkis a sollicité la ville en vue d'obtenir la dénomination d'un lieu en leur mémoire.

Pour répondre à cette demande, il est proposé à l'Assemblée délibérante de nommer l'espace situé au centre du carrefour giratoire, formé avec le boulevard CLEMENCEAU et le boulevard de LATTRE de TASSIGNY "Place des Harkis et Anciens Combattants de l'Union Française".

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la commission culturelle, en date du 3 décembre 2013,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer à l'espace public situé au centre du carrefour giratoire formé avec le boulevard Clémenceau et le boulevard de Lattre de Tassigny la dénomination:

Ø Place des Harkis et Anciens Combattants de l'Union Française.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 décembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

